

Brocante - vide grenier "Saint Martin"

Date : le 9 aout 2026

Lieu : sur le stade de Néville 76460

Organisateur : Les amis de l'orgue de Néville

Contact : Mr R. Roussel, Président

tel : 06/60 132 180 127 Entre 16h et 20h

email : neville.npv@gmail.com

Présentation de la brocante Cette brocante est organisée afin de rassembler les habitants, visiteurs et exposants dans un esprit convivial.

Horaires : Installation dès 6 heures Ouverture pour : 8 heures Fermeture : 18 heures

Accès au site : le terrain de foot se situe au centre de la commune,

zones de stationnement. Visiteurs sur le parking de la salle des fêtes, de la salle des sports.

Bulletin d'inscription

Nom de l'événement : Brocante "Saint Martin" **Date** : le 9 aout 2026

Lieu : terrain de foot de Néville 76460

1. Informations sur l'exposant

- Nom / Prénom : _____
- Adresse : _____
- Code postal / Ville : _____
- Téléphone : _____
- E-mail : _____

2. Type d'exposant

- Particulier OUI NON Professionnel (N° SIRET) :.....

3. Réservation d'emplacement

Nombre de mètres souhaités : _____ m **Tarif au mètre VIDE : 2 euros**

Montant total dû : _____ €

Souhaitez-vous garer votre véhicule derrière le stand ? Oui / Non

Immatriculation obligatoire :.....

4. Déclaration sur l'honneur Je certifie ne vendre que des objets personnels et usagés, conformément à la réglementation des vide greniers et brocantes. Je m'engage à respecter les consignes des organisateurs et les horaires d'installation et de démontage.

Fait à : Le : ____ / ____ / 2026

Signature obligatoire:

Règlement intérieur :

1. Objet de la manifestation La brocante et vide grenier est organisée par les amis de l'orgue de Néville se déroulera le : 9 aout 2026 sur le stade de Néville.

Conditions de participation :

Inscription obligatoire avec bulletin + paiement engagement de 5 euros + pièces justificatives.
Emplacements attribués par l'organisateur.

Présence obligatoire pendant toute la durée de la manifestation.

3. Nature des objets vendus La Vente est réservée aux objets personnels et usagés pour les particuliers. Pour les Professionnels : numéro SIRET obligatoire.

Interdits : armes, produits dangereux, contrefaçons, animaux, objets illicites .

Installation et démontage Installation autorisée à partir de 6 heures.

Véhicules évacués avant 8 heures (sauf autorisation).

Démontage après l'heure de clôture : **18 heures**

5. Sécurité et propreté **Chaque exposant doit maintenir son emplacement propre.**

Un sac à déchets sera remis à chaque participant Déchets dans les zones prévues.

Objets encombrants interdits à l'abandon. Respect des consignes de sécurité.

6. Responsabilité L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation, ou accident. L'exposant est responsable de son stand, du matériel et de ses biens exposés. Non-respect du règlement : exclusion possible.

L'organisateur ne peut être tenu pour responsable des détériorations en cas de pluie prévoir une toile plastique.

7. Paiement dû à l'inscription : votre engagement de 5 euros par chèque a ordre de l'organisateur. (Ce montant sera déduit du montant total)

Pas de remboursement en cas d'annulation de l'exposant (date limite 1er aout 2026).

(Remboursement de l'inscription uniquement en cas d'annulation de la part de l'organisateur)

8. Acceptation du règlement et document à fournir :

La signature du bulletin vaut acceptation du présent règlement.

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Règlement signé et Paiement par cheque.

Bon pour accord / date et signature